

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille vingt-cinq, et le 24 février à 20 heures,
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU,
Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 14/02/2025,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier
BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Bénédicte
CHEVALIER, M. Sébastien FRUGIER, M. Michaël LECOMTE, Mme Cécile
DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Jean DE MAISTRE, M. Philippe RÉDRÉAU et
M. Laurent BOSSÉ.

Absentes excusées : Mme Josianne BOUGRIER et Mme Sandra JOVANOVIC.

Absent représenté : néant.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier BOUISSOU a été élu secrétaire.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 27
janvier 2025, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre
du jour :

2025.2.1/ ÉTUDE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a
été saisi pour un droit de préemption et laisse la parole à Olivier BOUISSOU,
adjoint au Maire, qui présente la parcelle cadastrée AV 226 située aux Prés
Aubrice d'une superficie de 2 507 m² vendu au tarif de 24 000 euros.
M. le Maire précise que ce droit de préemption a été adressé à la commune car
cette parcelle se trouve dans l'espace boisé classé par le Conseil départemental
d'Indre et Loire en septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de
ne pas utiliser son droit de préemption pour le bien proposé et charge Monsieur
le Maire de transmettre cette décision au Notaire.

Arrivée de Mme Cécile DESCHAMPS à 20h12.

2025.2.2/ SUBVENTION DES AMENDES DE POLICE 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la
possibilité, comme chaque année, de déposer auprès du Conseil départemental
d'Indre et Loire un dossier de demande de subvention dans le cadre du
versement du produit des amendes de police pour l'année 2025. M. le Maire
propose de présenter le projet de création de liaison douce sécurisée pour les
cyclistes et les piétons et présente le plan de financement suivant :

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :
- présenter le projet de création de liaison douce sécurisée pour les cyclistes et les piétons dans le cadre du reversement du produit des amendes de police pour l'année 2025,
 - valider le plan de financement précédemment proposé,
 - charger M. le Maire de déposer cette demande de subvention et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

2025.2.3/ FEU D'ARTIFICE DE 14 JUILLET 2025

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de faire tirer un feu d'artifice le 14 juillet, qui pour la troisième année consécutive sera englobé dans le programme de « Saché en fête » prévu les 12, 13 et 14 juillet 2025. Afin d'organiser cet événement qui sera le point final de ces trois de festivités, M. le Maire a rencontré deux prestataires pour un budget de 3 000 euros TTC :

- PYRO-FÊTES qui inclus la fourniture de lampions pour la retraite aux flambeaux,
- SEDI qui propose un devis complémentaire de 192 lampions au tarif de 250 euros TTC.

Ces deux prestataires ont également évoqué la possibilité de former des agents communaux au métier d'artificier.

M. le Maire précise également qu'un habitant, possédant son accréditation d'artificier, a proposé de réaliser cette prestation.

Un débat s'ouvre sur la sécurité liée à cette prestation et la nécessité éventuelle de stocker le matériel en amont, la souscription d'une assurance supplémentaire, et le problème de bande son survenu l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier le tir du feu d'artifice pour le 14 juillet 2025 à la société PYRO-FÊTES pour un budget de 3 000 euros TTC en demandant toutefois un geste commercial compte-tenu des dysfonctionnements de celui de 2024. Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents afférents à cette organisation.

2025.2.4/ DEVIS RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE LA CHATAIGNERAIE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis du cabinet TARTARIN d'un montant de 1 176 euros TTC pour la réalisation d'un relevé topographique du merlon de terre réalisé en bordure du Circuit de la Châtaigneraie.

2025.2.5/ ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX D'INDRE ET LOIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à l'association des Maires ruraux d'Indre et Loire.

2025.2.6/ TRAVAUX DE TOITURES À L'ARRIÈRE DE LA MAIRIE ET DE LA MAISON DAVIDSON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le dossier de demande de subvention déposé au titre de la DETR 2024 pour la réfection des toitures des extensions de bâtiments à l'arrière de la mairie et de la Maison Davidson. Une subvention de 4 000 euros a été accordée et l'autorisation d'urbanisme a été validée.

M. le Maire propose donc de réaliser les travaux et propose donc les devis de l'entreprise J2M COUVERTURE d'un montant total de 8 337,32 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les devis de l'entreprise J2M COUVERTURE d'un montant total de 8 337,32 euros TTC et charge M. le Maire de les signer.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque la pétition en cours contre le projet d'aménagement du centre-bourg, invoquant la suppression de places de stationnement. Il précise que le nombre de stationnements sera au moins équivalent à l'existant.

Monsieur PLANCHANT évoque le projet d'acquisition d'une pelle à pneus autour de 30 000 à 40 000 euros. Cela permettrait de résoudre en interne les problèmes d'accotements de voirie, sachant que le dernier devis reçu à ce sujet s'élevait à 48 000 euros pour un kilomètre, et le curage des fossés qui est actuellement traité avec la location d'une pelle à 1 500 euros à renouveler deux ou trois fois dans l'année. La question de la mutualisation d'un tel engin se pose.

Monsieur le Maire évoque la nécessité de remplacer le vidéoprojecteur de la salle des fêtes car celui en place n'est pas réparable.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h30 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 7 avril à 20h.

| Noms | Signature |
|----------------------------|-----------------|
| M. AUGU Stéphane | |
| Mme PLEURDEAU Marie-Pierre | |
| M. BOUISSOU Olivier | |
| Mme HEFTI-BOYER Séverine | |
| M. PLANCHANT Pascal | |
| Mme BOUGRIER Josianne | Absente excusée |
| Mme JOVANOVIC Sandra | Absente excusée |
| Mme CHEVALIER Bénédicte | |
| M. LECOMTE Michaël | |

| | |
|----------------------|--|
| M. FRUGIER Sébastien | |
| Mme DESCHAMPS Cécile | |
| M. VERNIER Jules | |
| M. DE MAISTRE Jean | |
| M. RÉDRÉAU Philippe | |
| M. BOSSÉ Laurent | |